
UN EPORTFOLIO STRUCTURÉ ET TUTORÉ POUR LA GESTION ET LE SUIVI PERSONNALISÉ DE L'ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN TECHNOLOGIE ET MÉDECINE TRANSFUSIONNELLES

*Stéphanie Jullien, Patrice Roussel, Thierry Zunino, Philippe Rouger
(Institut National de la Transfusion Sanguine, France)*

*Pascal Staccini, Sophie Vessiere, Christophe Bordonado
(Faculté de Médecine de Nice-Sofia Antipolis, France)*

Jean-François Quaranta (Centre Hospitalier Universitaire De Nice, France)

Jean-Jacques Cabaud (DRASS Ile-de-France, France)

Mots Clés: eportfolio, évaluation, évaluation des pratiques professionnelles

Introduction

La mise en œuvre quinquennale d'une évaluation des pratiques professionnelles (EPP portant sur les savoir faire) a été introduite par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et précisée par des textes réglementaires ultérieurs. A ce jour, cette obligation couplée à celle de formation médicale continue (FMC portant sur les savoir) introduite par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, concerne tous les médecins en activité, quel que soit le mode d'exercice. Elle sera élargie à l'ensemble des professions médicales et paramédicales selon les souhaits de la Haute Autorité de santé (HAS). Ce dispositif complète d'autres démarches de maîtrise de la qualité et des risques dans le champ de la santé: procédure de certification obligatoire tous les quatre ans de tous les établissements de santé publics et privés engagée depuis 1999, accréditation volontaire de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales avec pratiques à risques engagée en 2006.

Par décision du 15 mars 2006, la HAS a confié à l'Institut National de la Transfusion Sanguine (INTS) la responsabilité de la mise en place de l'EPP en technologie et médecine transfusionnelles. L'INTS, qui dispose en effet du statut d'organisme formateur indépendant et d'une logistique adaptée, a donc engagé plusieurs programmes thématiques, en lien avec les sociétés savantes concernées, ceci dans un cadre organisationnel associant un comité scientifique, un comité de pilotage, des experts, un comité d'évaluation.

La finalité de l'évaluation des pratiques est d'améliorer la qualité, la sécurité des soins et le service médical rendu au patient par les professionnels de santé, mais aussi la prévention et la santé publique en général.

Cette évaluation doit constituer une opportunité d'échanges stimulante pour tout professionnel, être simple d'accès et équitable dans ses modalités de mise en œuvre et être intégrée aux pratiques quotidiennes à moindre coût. Afin de rendre la participation des médecins à l'EPP la moins contraignante possible, l'INTS a développé avec la Faculté de Médecine de Nice- Sofia Antipolis un outil de gestion personnalisé à distance appelé *eEPP*.

Outils et méthodes

Une réflexion a été menée conjointement entre l'INTS et le laboratoire des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication en santé (Lab STIC Santé) de l'UFR de Médecine de l'Université Nice Sophia-Antipolis pour définir à la fois un outil mais aussi un mode de gestion et un modèle de suivi individuel des parcours des praticiens. Cet outil est défini pour répondre à des besoins fondamentaux formulés en amont:

- Disposer d'un outil unique pour l'ensemble des praticiens en transfusion;
- Tracer l'ensemble des étapes du parcours du praticien.

Décentraliser la saisie (au niveau du praticien participant mais aussi au niveau de l'administration de la plateforme). Permettre le suivi individualisé d'un praticien grâce à un dossier personnel, un programme d'évaluation qui correspond à son activité, la possibilité de créer un plan d'action individuel et de gérer les actions mises en place de manière à s'adapter aux mieux aux impératifs de la profession et le l'accompagnement à distance d'un pair assurant la fonction de tuteur.

Cet outil a donc été structuré comme un portfolio électronique interactif, structuré, et tutoré. Afin d'impacter au minimum l'activité professionnelle des praticiens et être disponible sur l'ensemble du territoire, la plateforme est disponible grâce à une connexion internet.

Son développement a été planifié sur deux ans à compter du 1^{er} janvier 2006 selon quatre phases:

- une phase de spécification et de conception fonctionnelles;
- une phase de prototypage avec tests integers;
- une phase d'exploitation monitorée avec des médecins volontaires;
- une phase d'évaluation.

En parallèle, des groupes d'experts ont travaillé à l'élaboration de programmes d'évaluation en fonction des différents métiers de la transfusion. Ainsi, treize programmes ont été identifiés et leurs développements planifiés. Un premier programme s'adressant aux hémovigilants pratiquant en établissement de santé a ainsi été développé. Celui-ci repose sur une méthodologie d'autoévaluation par rapport à un référentiel (validé en mars 2006) et à la mise en œuvre d'actions d'amélioration des pratiques. Toute la phase de tests et d'évaluation du dispositif a donc reposé sur ce premier programme.

Au final, le eportfolio comporte différents types de données:

- Les données liées à la description d'un programme d'évaluation et à sa composition en actions et en activités à réaliser;
- Les données liées à la mise en œuvre des activités par le médecin, concrétisées par le dépôt d'éléments d'appréciation sous la forme de documents-preuves;
- Les données liées aux échanges (questions / réponses) entre un praticien et son tuteur;
- Les données liées aux décisions finales apportées par le tuteur (acceptation des preuves, validation des actions).

Toutes les modifications de l'eportfolio sont enregistrées par le système, qu'il s'agisse des étapes de création du programme, d'affectation du tuteur, de son instanciation dans le dossier du praticien, du dépôt des preuves et de la validation des actions.

Résultat

Le dispositif est actuellement en validation sur un premier programme incluant cinq groupes de dix médecins et leurs tuteurs. Le souhait de l'INTS a été ainsi de démarrer au plus vite une phase pilote pour expérimenter l'eportfolio, finaliser le stade de développement et débiter le cycle de vie de la plateforme. Le premier programme d'EPP a été traduit informatiquement sous forme d'actions.

Un programme (*Cf. Figure 1*) est à l'heure actuelle défini en action continue et en action ponctuelle. Une action continue a une durée d'au moins 18 mois. Le médecin participant à un programme s'engage donc à mettre en œuvre une ou plusieurs actions, cohérente(s) avec sa pratique et suivie(s), le cas échéant, par un indicateur. Les actions d'améliorations peuvent être de nature organisationnelle

et/ou technique. Le médecin participant est encadré par un tuteur, expert du programme. Par définition, l'action ponctuelle est limitée dans le temps. Il existe différentes possibilités de participation à une action ponctuelle d'EPP, par exemple en atelier au cours d'un congrès ou à distance par Internet.

saisie | traces | lectures | état: visible

Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans un établissement de santé

Tuteur : Steph tuteur

Description :
 Le programme « Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans un établissement de santé » comporte deux types d'action : Une action continue d'EPP qui consiste en la mise en place d'actions d'amélioration de sa pratique professionnelle suite à son auto-évaluation à partir du référentiel proposé dans le programme. Elles peuvent être de nature organisationnelle ou technique. Cette action continue se déroule sur une période d'au moins 18 mos. ...

Voir la description complète ...

Date de fin de période :
 Cette date représente le jour où l'étudiant doit avoir fini le parcours.
 29/06/2010

Action n°1 : Votre réunion de groupe à l'INTS

État de l'action : Valide

Vous avez été convié à participer à une réunion de votre groupe de professionnels à l'INTS afin de :

- connaître les objectifs de l'EPP.

Figure 1. Cette présentation d'un programme d'EPP pour un praticien, indique les éléments de sa planification (délai de fin de période d'évaluation) et sa décomposition en activités, avec pour chacune d'entre elle l'accès aux éléments de suivi (commentaires, dépôt des preuves, état de validation).

Le déroulement d'un programme d'EPP en technologie et médecine transfusionnelles comporte donc plusieurs étapes (Cf. Figure 2).



Figure 2. Roue représentant les étapes du processus EPP via la plateforme

Le praticien s'inscrit tout d'abord en ligne par le biais du site <http://www.epp-ints.fr> et choisit à cette occasion le programme d'EPP adapté à sa spécialité. Il est ensuite convié à une journée de « lancement » organisée par groupe de 10 médecins dont l'objectif est la présentation du contexte réglementaire et du cadre organisationnel, des méthodes et outils de l'EPP, du référentiel d'autoévaluation, de la plateforme électronique et du tuteur accompagnant chacun à distance tout au long de la démarche.

Le médecin réalise ensuite à distance l'état des lieux de ses pratiques sur la base d'une autoévaluation par rapport à un référentiel thématique. Il définit alors un plan d'action personnel validé par le tuteur pour chaque proposition d'amélioration (nommée activités dans le système). Le praticien met alors en œuvre ce plan d'action et en apporte la preuve (Cf. Figure 3) dans les délais qu'il s'est lui-même fixés.

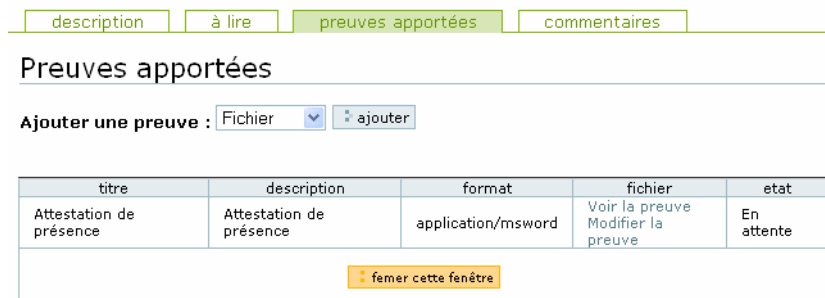


Figure 3. La fenêtre indique l'état de validation de la preuve après l'intervention du tuteur.

Les preuves validant ces actions sont ainsi stockées dans l'outil et tracent l'ensemble des étapes d'évaluation du praticien. Les preuves apportées par le praticien sont analysées et validées par son tuteur. Celui-ci valide ainsi les différentes actions qui composent le programme d'EPP.

Le portfolio garde la trace de son cycle de vie et de son utilisation par les praticiens et les tuteurs. L'historique des actions sert de base à l'évaluation statistique de l'activité du dispositif qui est prévue dans les suites du développement (Cf. Figure 4).

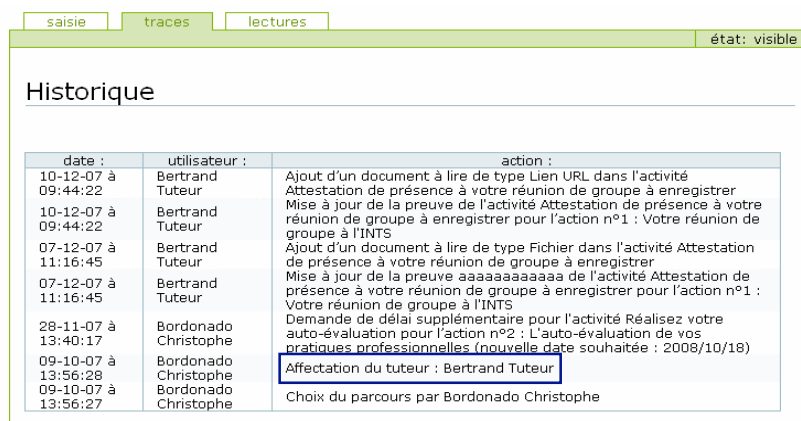


Figure 4. L'historique du parcours d'un praticien

Un système de boîtes de dialogues, d'alerte de gestion du temps par email et d'outils mis à disposition en téléchargement aident le praticien à remplir sa démarche d'amélioration des pratiques dans le temps imparti. A l'issue, le praticien reçoit son certificat d'EPP par l'INTS.

Conclusion

L' eEPP est un outil convivial et simple d'utilisation qui permet:

- La gestion et l'accès sécurisés à distance au dossier personnel
- La mise à disposition de documents, méthodes et outils
- Le suivi et l'évaluation des actions d'EPP par le tuteur
- Des échanges individuels

Une montée en charge du dispositif est attendue dès 2008 avec l'intégration progressive de douze nouveaux programmes.

Les futures évolutions de la plateforme électronique sont en cours de planification et intègrent entre autre la construction d'indicateurs de fonctionnement de l'outil et de suivi qualité du dispositif. Il est également prévu d'intégrer la possibilité de participation à des forums de discussion qui favoriseront les échanges collectifs.

Au-delà du contexte législatif, il existe une alternance constante entre l'évaluation et la formation. Ainsi mener une

EPP demeure une manière simple de faire le bilan des connaissances et des compétences qui va permettre la jonction de l'EPP et de la FMC. En ce sens, l'INTS a le souhait d'accompagner les médecins en transfusion dans le processus de FMC.

Références

1. Lorenzo, G.; Ittelson J. (2005). An overview of e-portfolios. *Educause Learning Initiative*.
2. Staccini, P.; Hergon, E.; Bordonado, C.; Jullien, S.; Quaranta, J-F. (2007). Un portfolio structuré pour la gestion et le suivi des dossiers d'évaluation des pratiques professionnelles en techniques et médecine transfusionnelles. *Transfusion Clinique et Biologique*, Vol. 14, p.352-358.
3. Hergon E.; Py, J-Y.; Jullien S.; Quaranta, J-F.; Cabaub, J-J.; Staccini, P.; Rouger P. (2007). L'évaluation des pratiques professionnelles en technologie et médecine transfusionnelles: De quoi s'agit-il? *La Gazette de la transfusion*, No. 199, Cahier pratiques (Juillet-aout 2007), p. 5-8.
4. Hergon, E.; Py, J-Y.; Jullien, S.; Quaranta, J-F.; Folléa, G.; Andreu, G.; Cabaub, J-J.; Staccini, P.; Rouger, P. (2007). L'évaluation des pratiques professionnelles des médecins en technologie et médecine transfusionnelles. *Transfusion Clinique et Biologique*.
5. Staccini, P.; Hergon, E.; Joubert, M.; Fieschi, M. (2007). Collaborative and workflow-oriented digital portfolio: Creating a web- based tool to support a nationwide program of practices evaluation in the blood tranfusion area. *International Journal of Medical Informatics*, Vol. 76, p. 383-392.
6. HAS, Décision n°2007.10.035/EPP du 07/11/07 relative aux modalités de mise en œuvre de l'évaluation des pratiques professionnelles (<http://www.has-sante.fr>).

Author:

Stéphanie Jullien
Institut National de la Transfusion Sanguine
6 rue Alexandre Cabanel
75015 PARIS
France
Phone 01.44.49.30.00
E-Mail: sjullien@ints.fr